

INSERTION

2018-2021



*L'insertion au cœur
de nos territoires.*

Pacte territorial local pour l'insertion (PTLI)

SDSel Est Béarn

L'alliance du social et de l'emploi





Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil départemental

Le Département s'est investi depuis plusieurs années pour faciliter l'accès à l'emploi des publics allocataires du RSA.

Ce choix repose sur une conviction forte : « le travail est un facteur d'insertion essentiel de participation à la vie de la cité et d'autonomie de la personne ».

Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la situation socio-économique des populations de nos territoires reste difficile, l'insertion doit être un levier au profit des personnes les plus fragiles.

Le Plan Départemental d'Insertion (PDI), adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décroiser ses politiques publiques. La politique Insertion doit donc répondre à un cheminement vertueux permettant d'offrir à tous des opportunités pour sortir de la précarité, de l'isolement social et favorisant le retour à l'emploi. C'est bien une approche de parcours que nous construisons ensemble dans un continuum socio-professionnel favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ces personnes.

Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline dans le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion. Le Département a aussi souhaité une déclinaison sur les sept territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSsel) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).

La politique Insertion s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi ; elle est inscrite dans le projet départemental d'action sociale qui est au cœur des territoires au même titre que les autres politiques relevant de la compétence du Département.



Trois questions à Anne-Marie BRUTHÉ, Conseillère départementale :

En quoi ce PTI est différent du précédent ?

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) a une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi, ce dans une approche de parcours construit avec la personne en recherche d'emploi et les socio-professionnels. Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) formalise la démarche partenariale des acteurs de l'insertion et de l'emploi. L'idée est d'agir ensemble dans l'accompagnement vers l'emploi tout en répondant aux besoins des entreprises du territoire. C'est donc un ensemble de partenaires qui est engagé à nos côtés pour à la fois élaborer ce PTI et le mettre en œuvre avec 17 fiches action répondant aux orientations du Plan Départemental d'Insertion. Ce PTI est bien un cadre partenarial qui doit nous permettre d'ajuster notre politique Insertion aux regards des besoins et des évolutions nécessaires ; d'autres partenaires pourront venir nous rejoindre s'ils le souhaitent.

Pourquoi des PTLI ?

La réorganisation territoriale des services du Département acte la volonté de notre collectivité d'être un acteur de proximité. La territorialisation est une chance pour les politiques d'insertion parce que les besoins des territoires sont différents et que les réponses doivent être nécessairement différentes. En résumé, si le Programme Départemental d'Insertion permet de « penser globalement » la politique d'insertion, le Pacte Territorial Local pour l'Insertion (PTLI) permet « d'agir localement ».

Quel est votre regard sur l'insertion ?

Le contexte actuel de pénurie de ressources humaines dans plusieurs secteurs d'activité justifie que l'insertion ne soit plus une politique réservée aux professionnels du social, les entreprises ont à s'emparer de cette problématique. Ils le font déjà puisque plus de 330 entreprises de notre département adhèrent aux Groupements d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ). L'entreprise est le lieu d'insertion professionnelle ; nous avons à travailler ensemble, professionnels de l'insertion, de l'emploi, de l'entreprise et de la formation. La démarche partenariale impulsée par le Programme Départemental d'Insertion va dans ce sens, tout comme le dispositif de l'Accompagnement global. Le Plan Pauvreté reprend également, dans sa stratégie, l'alliance du social et de l'emploi. Parce que réinsérer une personne dans l'emploi, c'est lui offrir un emploi tout en l'accompagnant dans la recherche de solution de mobilité, de logement, de garde d'enfant... selon le territoire où il se trouve. Lorsque je suis allée sur les territoires j'ai pu mesurer l'engagement des professionnels, j'ai découvert les différentes démarches partenariales en cours, et tout ceci me conforte dans l'idée que le Pacte Territorial Local pour l'Insertion est un véritable outil qui aide à la formalisation, au renforcement, au développement des partenariats existants. Cette démarche contribue à l'efficacité de notre politique d'Insertion.

Sommaire

1. Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ?	5
2. Les enjeux de l'insertion sur le territoire	8
3. La déclinaison territoriale du Programme Départemental d'Insertion	13
4. Les chantiers partenariaux à engager	19
5. Le pilotage, le suivi et l'évaluation du Pacte	34

1

Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ?

Le Département est un acteur majeur en matière de cohésion sociale et d'insertion. Au-delà de ses compétences obligatoires, en particulier le Revenu de Solidarité Active (RSA), le Conseil départemental s'engage dans des démarches actives pour lutter contre la précarité et améliorer l'insertion tant sociale que professionnelle des habitants des Pyrénées-Atlantiques.

Le PDI, adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décloisonner ses politiques publiques.

La politique Insertion est mise en œuvre dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi.

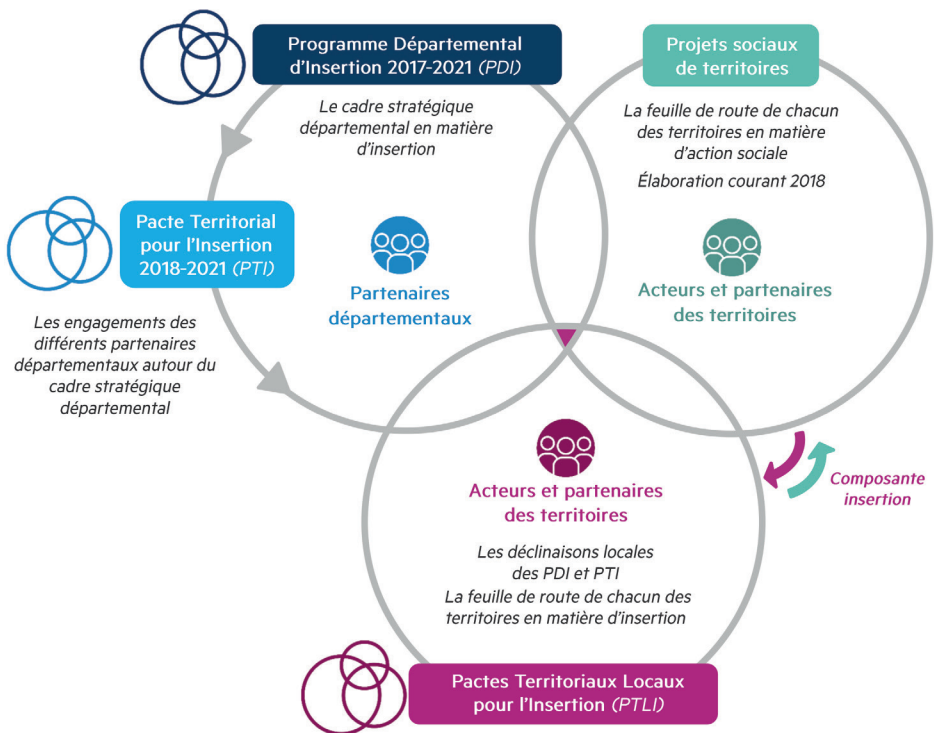
Si la loi n'a pas prévu explicitement la formalisation de Pactes Territoriaux d'Insertion à l'échelle infra-départementale, elle en laisse cependant la possibilité. Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline aussi dans le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion.

En Pyrénées-Atlantiques, la conclusion d'un pacte partenarial pour chaque territoire apparaît comme une opportunité et le Département a souhaité une déclinaison sur les 7 territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSeI) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).

- Le Pacte Territorial Local d'Insertion se situe dans le droit fil de la territorialisation des services du Département. Il traduit la volonté du Département d'être au plus proche des usagers et en synergie avec les partenaires locaux. Le PTLI trouve ainsi naturellement sa place par rapport aux projets sociaux de territoire dont il constitue le volet insertion. Il mettra ainsi en œuvre l'indispensable transversalité de la politique d'Insertion en cohérence avec l'ensemble des grandes politiques déployées sur les territoires par le Département.
- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion, dans le contexte de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale, constitue une opportunité pour décliner et mettre en œuvre la politique d'Insertion du Département. Chaque territoire décline ainsi les engagements du PDI quant à l'accueil et l'orientation du public, l'accompagnement des personnes, la construction de parcours d'insertion, le

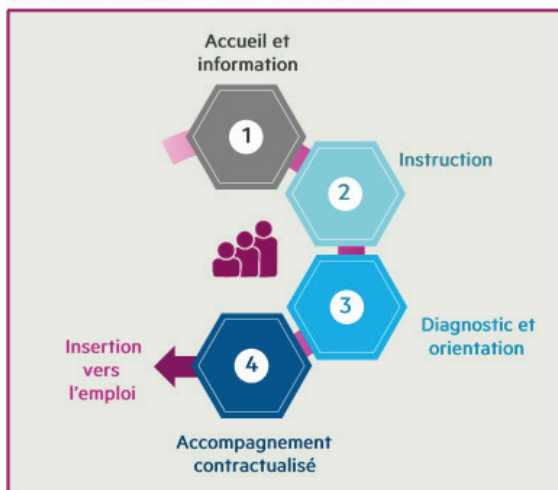
développement d'outils à même d'appuyer les personnes dans leur parcours d'insertion. Le PTLI garantit ainsi le respect des principes départementaux énoncés dans le cadre du PDI tout en tenant compte des ressources, particularités partenariales et territoriales existantes.

- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion s'ancre dans la richesse et la diversité des réalités territoriales. Chaque territoire doit composer avec un contexte socioéconomique différent, des ressources économiques qui lui sont propres, des profils de publics différents et des partenaires locaux singuliers. La thématique de l'insertion doit être partagée en proximité avec les acteurs du territoire. Les acteurs institutionnels et leurs échelons déconcentrés, lorsqu'ils existent, mais également les acteurs associatifs et les opérateurs qui interviennent au plus près des publics. Ces partenaires territoriaux sont en capacité non seulement de donner corps à la politique d'Insertion départementale mais surtout peuvent l'adapter aux besoins des publics et des ressources mobilisables. Cette démarche partenariale permettra d'incarner l'incontournable transversalité de la politique d'Insertion en conjuguant les compétences de l'ensemble des acteurs, que cela soit sur le champ social ou celui de l'accès à l'emploi.



Le PTLI a aussi pour objet de garantir le bon fonctionnement des différentes étapes de la chaîne d'insertion (voir ci-contre) sur le territoire, afin de répondre pleinement aux ambitions du PDI de ce point de vue.

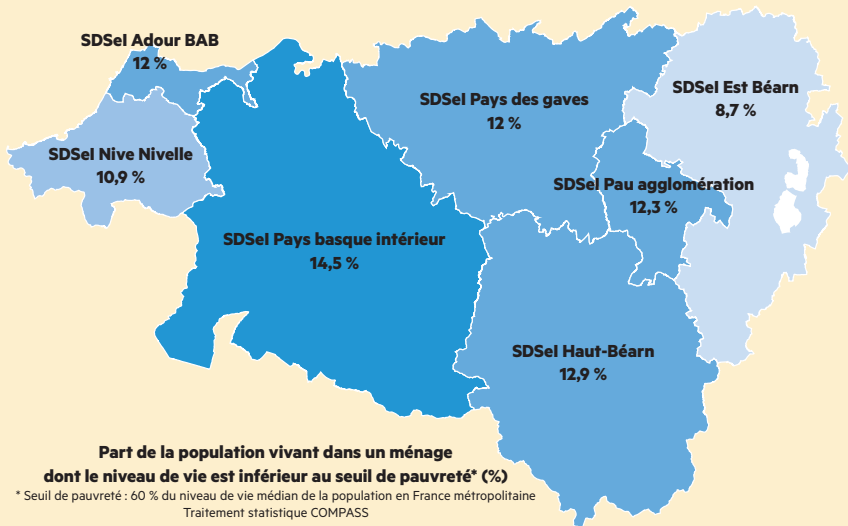
Les fonctions de la chaîne d'insertion



Les enjeux de l'insertion sur le territoire

Le territoire du SDSel Est Béarn fait partie des territoires du département qui se caractérise par une **grande attractivité et un fort dynamisme démographique**. Soutenue par un solde migratoire positif, sa population a crû au cours des dernières années, pour atteindre 83 950 habitants au 1^{er} janvier 2017, soit 13 % de la population départementale. Le territoire attire de nouveaux arrivants, plutôt jeunes (20-39), en couple avec des enfants, disposant de hauts niveaux de formation (BAC+2 et plus) et locataires du parc privé. Un territoire à vocation plutôt résidentielle mais qui est néanmoins créateur d'entreprises et d'emplois (26 284 emplois, soit 10 % des

Taux de pauvreté par SDSel en 2013 (%)



emplois du département). Leur nombre est en forte progression, à raison de +3,1% par an entre 2008 et 2013, contre +2,2% par an en moyenne dans le département. Il enregistre également un taux de création d'entreprises élevé, avec 14,6% des établissements actifs en 2013 nouvellement créés cette année-là.

En comparaison avec les moyennes de référence, la population du territoire du SDSel Est Béarn reste **relativement moins marquée par la pauvreté** : en 2013, 8,7% des

habitants y vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,5 % en France métropolitaine à la même date. En conséquence, 1962 ménages du territoire étaient couverts par les minima sociaux (AAH ou RSA socle) en 2015.

Pourtant, **de nombreuses problématiques restent prégnantes**, et attirent l'attention des partenaires du PTLI : les couples avec enfants y sont particulièrement représentés. En 2013, 36 % des ménages étaient constitués de couples avec enfants contre 24 % dans le département.

Pour autant, d'autres types de ménages plus fortement touchés par la précarité sont de plus en plus représentés. Les personnes vivant seules et les familles monoparentales sont particulièrement concernées.

L'offre d'accueil des enfants de moins de 6 ans apparaît contrastée :

Moins de places disponibles en établissements d'accueil du jeune enfant qu'en



En 2013, **43 %** des ménages étaient constitués d'adultes vivant seuls, contre **35 %** en France métropolitaine.



16,4 % des femmes et **17,2 %** des hommes vivant seuls vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.



En 2013, les familles monoparentales représentent **7,6 %** des ménages, contre **6,9 %** dans le département.



28 % de la population vivant en famille monoparentale vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.

*SIG Politique de la Ville, CGET ; Données FILEAS décembre 2015,
Fichiers des allocataires des Caf, Source Cnaf*



Les résidences principales sont occupées à **14,5 %** par des locataires du parc social, contre **9,6 %** dans le département.

+1,1 % de logements par an entre 2008 et 2013, contre **1,7 %** dans le département.

*Observatoire des Pyrénées Atlantiques,
Portrait social de territoire SDSEI Pau Agglomération, CD 64 – Compas ; Données CD 64*

moyenne mais plus de places chez les assistants maternels qu'en moyenne.

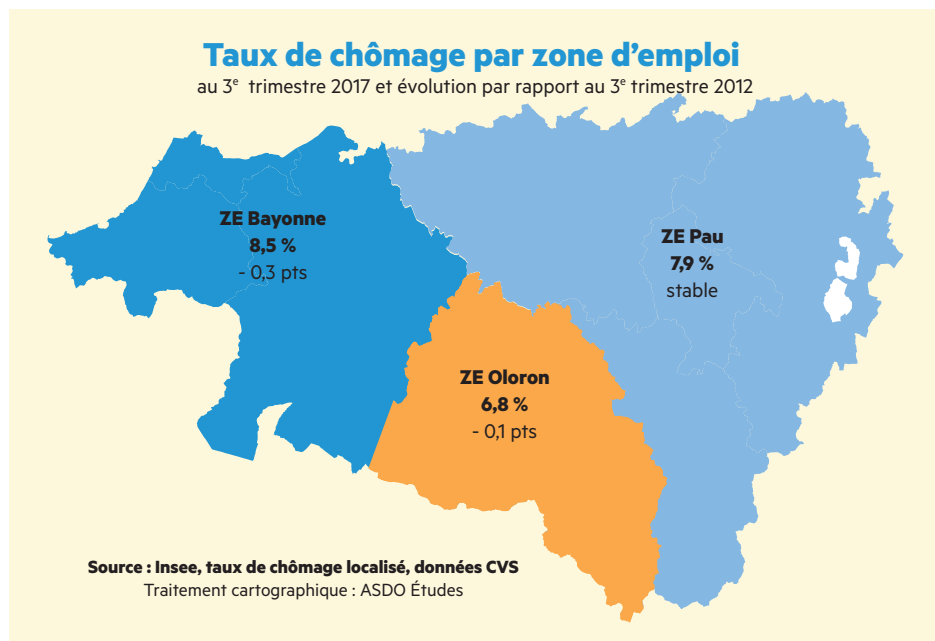
Le taux de chômage enregistré dans la zone d'emploi de Pau s'élève à 7,9 % de la population active du territoire au 3^e trimestre 2017.

La structure de la demande d'emploi dans le Béarn se caractérise par :

- Une sur-représentation des jeunes de -de 26 ans
- Une proportion des 50 et + équivalente à la moyenne mais importante.

Pour autant, **le territoire reste confronté à plusieurs enjeux de taille du point de vue de l'accès à l'emploi et à la formation :**

- 12,6 % des jeunes de 15 à 24 ans n'étaient ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation en 2013. Ce constat conforte les partenaires du PTLI dans la nécessité d'accompagner l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de moins de 26 ans.
- L'activité saisonnière reste dans la moyenne. 40 % des projets de recrutement sont saisonniers contre 39 % en France métropolitaine.
- Le SDSel Est Béarn est le territoire du département où la part des salariés en contrats précaires est la plus faible (12 % contre 15 % en France Métropolitaine).



- Toutefois près de deux projets de recrutement sur six sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs, en particulier dans les secteurs des services à la personne, de l'hôtellerie-restauration et de la viticulture/arboriculture. Ce constat invite les partenaires du PTLI à poursuivre et à renforcer leurs actions en matière de médiation et de rapprochement des offres et des demandeurs d'emploi.

En s'appuyant sur ces constats, les partenaires du PTLI ont identifié les forces et les faiblesses du territoire du SDSel Est Béarn (voir synthèse ci-après) du point de vue des enjeux liés à l'insertion sociale et professionnelle de ses habitants. Ce travail a permis d'identifier plusieurs objets de travail prioritaires, qui concentreront leurs efforts pour les années à venir.

Les forces de notre territoire en matière d'insertion...

Un territoire en croissance, qui attire de nouveaux arrivants, plutôt jeunes et actifs.

Une population relativement moins marquée par la pauvreté qu'au niveau national (même si certaines problématiques restent prégnantes).

Des niveaux de formation plus élevés qu'en moyenne, et un partenariat fluide avec la mission formation de la Région, qui facilite l'accès à la formation des personnes accompagnées.

Un bassin d'emploi dynamique, s'appuyant sur des secteurs qui recrutent (services à la personne, hôtellerie-restauration, viticulture/arboriculture). Le bassin du Béarn est le 3^e bassin le plus recruteur de la région (après celui de Bordeaux et du Pays Basque)

Un dense réseau de partenaires locaux œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants les plus fragiles.

Ses faiblesses ...

Des personnes vivant seules et des familles monoparentales particulièrement exposées à la précarité.

Une part importante de jeunes non insérés, rencontrant des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi.

Une proportion des 50 ans et plus équivalente à la moyenne mais importante.

Une augmentation forte du nombre de bénéficiaires du RSA (+36,4% contre 14,7% à l'échelle départementale).

Des employeurs qui peuvent rencontrer des difficultés de recrutement, en particulier autour de certains secteurs/métiers « en tension » (services à la personne, hôtellerie-restauration, viticulture/arboriculture).



Ses opportunités pour l'avenir...

La mise en place du Projet Social de Territoire (PST) Est Béarn et des travaux qui y sont associés font ressortir les points d'opportunité suivants :

- Un tissu économique développé générateur de potentialités permettant de rapprocher le monde de l'entreprise des enjeux de l'insertion.
- Un réseau associatif dense et diversifié (culture, sports, humanitaire et aide alimentaire) dont la lisibilité est à améliorer afin de faciliter l'accès comme levier de l'insertion.
- Les partenaires du PTLI confortent le Département des Pyrénées-Atlantiques dans la nécessité de structurer une offre cohérente en matière d'inclusion numérique, notamment afin de faciliter l'accès aux droits dématérialisés.
- Un réseau d'acteurs du champ de l'insertion socio-professionnelle mobilisés en attente de coordination et de lisibilité sur le territoire.

La déclinaison territoriale du PDI

Axe 1 - Un accueil et une orientation réactifs

Rappel des objectifs départementaux.

Parce que le temps des personnes que nous accompagnons n'est pas le même que celui de nos institutions, les différentes étapes de notre organisation permettant de les accueillir et de les orienter se doivent être rapides, fluides, pertinentes, pour aboutir à la proposition d'un parcours et d'outils d'accompagnement adaptés. Compte tenu de ces objectifs, le Département et ses partenaires se sont fixés pour objectifs :

- De réaliser **une évaluation performante des situations, en s'appuyant sur** les capacités des personnes, leurs compétences et leurs ressources professionnelles et/ou sociales.
- De déterminer le type de parcours le plus adapté à la situation de chacun, en gardant à l'esprit que l'insertion professionnelle est la finalité de l'accompagnement qu'ils mettent en œuvre.
- De réaliser ce travail d'évaluation et d'orientation en s'appuyant sur un principe de réactivité (permettant à l'accompagnement de commencer au plus tôt) et d'implication de la personne (en lui permettant de faire valoir ses choix, sur la base d'une bonne information sur l'offre d'insertion et d'accompagnement existante).
- D'outiller cette étape de diagnostic et d'orientation (selon une méthode et des outils partagés), afin de faciliter la convergence des pratiques et de forger une culture commune à l'ensemble des intervenants.

Pour cela, le territoire du SDSel Est Béarn, s'engage à :

- Offrir un accueil et une information de qualité/garantir une instruction et une ouverture réactive des droits au RSA en direction des usagers se présentant sur les deux sites de Morlaàs et de Nay, afin de permettre à chaque personne de bénéficier d'une réponse de proximité et d'être accompagnée dans son accès au droit. Pour ce faire, une formation de l'ensemble du personnel administratif sera organisée, notamment concernant l'instruction du RSA, le logiciel @RSA et les droits et devoirs du bénéficiaire du RSA afin de développer les connaissances liées au dispositif.

- Mettre en place des séances d'information collective en partenariat avec la CAF afin d'apporter aux demandeurs une information générale sur les droits et devoirs liés au RSA et sur la procédure dématérialisée de la CAF, permettant ainsi de sécuriser le droit du bénéficiaire, de lutter contre les ruptures de droits et les indus. Ces séances devront permettre également de réaliser le diagnostic et l'orientation des personnes reçues.
- Organiser des Cellules d'Orientation sur les sites de Morlaàs et de Nay afin d'assurer au plus tôt un diagnostic personnalisé et une orientation du bénéficiaire vers le référent le plus adapté à sa situation ; la participation de partenaires (CCAS, IEBA) sur les sites apportant une réelle plus-value à travers un regard croisé socio-professionnel.
- Garantir un Référent Unique à chaque bénéficiaire à l'issue des cellules d'orientation, en s'appuyant sur les quatre types d'accompagnement définis dans le PDI (accompagnement professionnel, accompagnement en parcours socio-professionnel, accompagnement en parcours social, parcours de veille sociale) et en mobilisant le bénéficiaire dans le choix de son orientation.

Axe 2 - Des parcours d'insertion adaptés aux besoins

Rappel des objectifs départementaux.

À travers le PDI 2017-2021, le Département se fixe pour objectif d'adapter l'accompagnement des personnes à leur situation et à leurs besoins, en diversifiant les modalités d'accompagnement proposées.

Pour cela, le territoire du SDSel Est Béarn s'engage à :

Assurer, par l'intermédiaire des cadres du SDSel, la régulation du parcours d'insertion sur le territoire, en s'appuyant sur le référentiel départemental d'accompagnement. A cet effet, sera proposé :

- Un suivi des portefeuilles des référents uniques de façon à les accompagner dans leurs pratiques, leur proposer un soutien technique, veiller à la dynamique de parcours proposé et prévenir l'immobilisme de certaines situations.
- Une veille concernant la contractualisation et les orientations ; le taux de contractualisation devra être augmenté et la réorientation proposée dès qu'elle est nécessaire à une évolution de parcours.

Les cadres seront garants de cette veille, sur chacun des sites. Ils seront en charge de la validation des CER et des demandes de réorientations. Le Chef de service Développement Territorial et Insertion, sera en charge de la validation des CER et demandes de réorientation des RU extérieurs au Conseil départemental et ce, de façon à être garant du respect des missions qui lui sont confiées par convention ou marché avec le Département.

- Le Chef de service Développement Territorial et Insertion animera l'équipe pluridisciplinaire à l'échelon retenu par la Direction de l'Insertion. Cette équipe sera garante du suivi des parcours individuels et du respect des droits et devoirs du bénéficiaire RSA. L'équipe pluridisciplinaire est saisie par le référent unique sous couvert de son supérieur hiérarchique qui identifie le type de procédure à actionner (plénière ou contradictoire) ou par un cadre du SDSel.

L'ensemble des saisines de l'équipe pluridisciplinaire, à l'échelon retenu par la Direction de l'Insertion, sera centralisé par un référent administratif « fil rouge insertion » qui sera chargé du suivi du dossier jusqu'à la levée de suspension ou radiation, et ce, de façon à sécuriser le processus juridique et prévenir le risque contentieux d'une part et d'autre part à garantir une cohérence des décisions prises concernant un parcours individuel.

- Organiser l'animation territoriale du réseau des professionnels et assurer la coordination en veillant à déployer tous les dispositifs du PDI auprès des professionnels et des partenaires. Le Chef de service Développement Territorial et Insertion en charge de cette mission, réunira régulièrement les acteurs de l'Insertion qu'ils soient professionnels du SDeI ou partenaires.

Axe 3 - Des parcours vers l'emploi renforcés

Rappel des objectifs départementaux.

Le PDI 2017-2021 se fixe pour objectif de travailler davantage sur la construction de parcours vers l'emploi, en cohérence avec les besoins des employeurs du territoire. En lien avec ses partenaires, le Département cherche ainsi :

- À renforcer la coopération entre les partenaires autour des métiers émergents et des besoins des entreprises.
- À favoriser la montée en compétences de l'ensemble des professionnels mobilisés sur l'accompagnement des personnes, autour des enjeux d'accès à l'emploi et à la qualification.

- À rapprocher les opportunités d'emploi et les personnes accompagnées, en élaborant une candidathèque, en développant l'accès à la formation, en facilitant les périodes d'immersion en entreprises, en continuant à soutenir et à développer le champ de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), en développant le recours aux clauses d'insertion et en développant des relations régulières avec les acteurs économiques du territoire.

Pour cela, le territoire du SDSel Est Béarn s'engage à :

- Développer une meilleure coopération et transversalité des interventions au sein du SDSel entre les différents RU. La participation des RU sociaux (assistantes sociales, infirmières, conseillères en économie sociale et familiale) et ALIE aux cellules d'orientation, et leur participation aux instances techniques (CTE) seront de nature à développer de nouvelles pratiques et à mobiliser les travailleurs sociaux dans la prescription des actions du PDI.
- Développer une coopération étroite avec les agences locales pour l'emploi de Pôle Emploi via des liens réguliers avec les conseillers « correspondants RSA » des Agences de Nay et de Jean ZAY sur Pau, notamment à travers un partage des offres d'emploi et des CV et l'organisation de temps de concertation autour de situations relevant des demandeurs d'emploi du territoire.
- Poursuivre et renforcer la collaboration étroite avec le PLIE Béarn Adour, afin de sécuriser le suivi des parcours d'insertion professionnelle et de mutualiser les actions d'insertion mises en place sur le territoire.
- Garantir la mise en œuvre de la convention de partenariat avec Pôle Emploi autour de « l'accompagnement global » des publics en insertion, mobiliser les professionnels sociaux à orienter vers Pôle Emploi les personnes pouvant relever de ce type d'accompagnement et mettre en œuvre l'élargissement de cette convention au public non bénéficiaire du RSA.
- Apporter une attention particulière:
 - au suivi des parcours des salariés en insertion au sein des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Les Chefs de Service Développement du Territoire et Insertion participeront aux comités de suivi existants dans les structures de l'IAE présentes sur le territoire. Les professionnels du SDSel seront mobilisés pour orienter les bénéficiaires vers ces structures, offrant une première marche vers un retour à une activité salariée.
- à l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans en lien avec la Mission locale, en étant partie prenante des commissions FAJ et Garanties Jeunes et en travaillant

en complémentarité auprès de ces jeunes pouvant être accueillis aussi bien au sein de la Mission Locale que dans les services du SDSel en prévention de l'entrée dans le dispositif RSA à 25 ans.

Axe 4 - Des outils à développer pour mieux répondre aux besoins

Rappel des objectifs départementaux.

Au regard du diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du PDI 2017-2021, le Département souhaite s'associer à ses partenaires pour renforcer les outils à la disposition des référents afin de mieux répondre à certains besoins aujourd'hui insuffisamment couverts. Quatre thématiques d'intervention ont été particulièrement identifiées :

- Le soutien à la mobilité, notamment en capitalisant sur les expériences initiées sur plusieurs territoires, en développant l'information et la communication autour des offres existantes soutenant des plateformes de soutien à la mobilité mutualisant les ressources avec les partenaires.
- L'accès aux soins, en travaillant notamment avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour faciliter l'accès aux soins des personnes rencontrant des problématiques de santé physique et/ou psychique, ainsi qu'en construisant des parcours d'accompagnement spécifiques pour ces personnes.
- L'accès et le maintien dans le logement, en s'appuyant notamment sur les actions développées au titre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- Le développement du lien social, pour rompre l'isolement, notamment en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des structures de proximité (centres sociaux, espaces de vie sociale, réseau associatif, CCAS, actions collectives diverses etc.).

Pour cela, le territoire du SDSel Est-Béarn s'engage à :

Mettre en œuvre plusieurs chantiers locaux afin de renforcer les outils disponibles et faciliter l'insertion des personnes accompagnées notamment autour des questions :

- du logement, de l'aide alimentaire, de l'accès aux soins (§ fiches 1, 2 et 3 de l'axe 2) ;
- du rapprochement entre les demandeurs d'emploi et le secteur économique, afin de favoriser l'employabilité et l'emploi.

Plusieurs instances, seront mises en place, à l'échelon retenu par la Direction de l'Insertion, pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des habitants du territoire :

- la commission FSL - octroi d'aides financières visant à faciliter les parcours logement ;
- la commission logement – orientation des personnes en recherche de logement vers un accompagnement social lié au logement adapté.

4

Les chantiers partenariaux à engager

Afin d'organiser sur le territoire l'intervention conjointe du Département et de ses partenaires locaux, le Service Départemental des Solidarités Et de l'Insertion Est Béarn a engagé une concertation partenariale au début de l'année 2018. Plusieurs temps de travail ont permis d'identifier différents chantiers communs, répondant aux problématiques et aux enjeux propres au territoire en matière d'insertion.

Chantier 1 – Des outils à construire pour mieux se connaître et travailler ensemble

Axe local 1

Des outils à construire pour mieux se connaître et travailler ensemble

Fiche projet 1

Les objectifs visés

- Optimiser la communication opérationnelle entre les différents partenaires du territoire Est Béarn.
- Créer un outil dynamique à l'attention des usagers et des partenaires (professionnels et bénévoles).

Les résultats attendus au terme du PTI

- Finalisation d'un outil partagé.
- Élaboration d'un plan de communication.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Recensement des actions et dispositifs existants sur le territoire	Département +	19 mars 2018 23 avril 2018	Mise en place d'un groupe projet associant les différents partenaires	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2 Formalisation d'un protocole de coopération et de diffusion de l'outil	1 partenaire	Procédure formalisée d'ici juin 2019	Formalisation du protocole et du calendrier des réunions	

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'inscriptions, de fréquentations sur les actions ou les dispositifs.
 Nombre de professionnels ayant sollicité les actions ou dispositifs.

Indicateurs qualitatifs

Les échanges entre professionnels sont-ils plus réactifs ?
 Quel bilan partagé de ces échanges ?

Chantier 2 – Des dispositifs à développer pour mieux répondre aux besoins des usagers

Axe local 2

Des dispositifs à développer pour mieux répondre aux besoins des usagers

Fiche projet 1

L'aide alimentaire : un levier d'insertion

Les objectifs visés

- Diagnostiquer l'existant en matière d'aide alimentaire (offre et caractérisation de la demande).
- Répondre de façon équitable sur l'ensemble du territoire SDSel aux besoins des usagers.

Les résultats attendus au terme du PTI

- Couverture homogène du territoire garantissant une équité de traitement des usagers.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Mise en place d'un groupe de travail permettant un diagnostic de territoire		15 mars 2018 3 mai 2018	Mise en place d'un groupe projet associant les différents partenaires	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Création de dispositifs favorisant une offre homogène sur le territoire	Département + Banque alimentaire + Autre partenaire	Fin 2019	Formalisation du protocole travaillé dans le cadre d'un groupe de travail partenarial, lequel indiquera les territoires couverts, les outils utilisés et les marges de manœuvre du territoire sur ces questions	

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Consultation des usagers et taux de prescriptions.

Indicateurs qualitatifs

Les dispositifs mis en place permettent-ils de répondre aux besoins des usagers sur cette question ?

Axe local 2

Des dispositifs à développer pour mieux répondre aux besoins des usagers

Fiche projet 2

Des actions innovantes facilitant l'accès au logement

Les objectifs visés

- Optimiser la communication opérationnelle entre les différents partenaires du territoire Est Béarn.
- Développer des espaces facilitant la recherche et l'accès à un logement.

Les résultats attendus au terme du PTI

- Convergence des actions du territoire garantissant une équité de traitement..

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Mise en place d'un groupe de travail permettant un diagnostic de territoire	Département + SOLIHA	15 mars 2018 3 mai 2018	Mise en place d'un groupe projet associant les différents partenaires	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2 Création de dispositifs permettant aux usagers d'accéder à un logement adapté (personne seule, famille...)		Fin 2019	Formalisation du protocole et du calendrier des réunions	

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Consultation des usagers.

Taux de prescriptions.

Indicateurs qualitatifs

Les dispositifs mis en place permettent-ils de répondre aux besoins des usagers sur cette question ?

Axe local 2

Des dispositifs à développer pour mieux répondre aux besoins des usagers

Fiche projet 2

Prévention de la santé - des actions au bénéfice de l'utilisateur

Constat

- Repérage d'un public en démarche d'insertion en difficulté de santé sur le territoire.
- Difficultés d'accès aux bilans de santé organisés par la CPAM sur leur Centre de Pau, du fait de l'éloignement du site.
- Manque d'informations globales liées à l'accès aux droits.
- Besoin d'un accompagnement sur le suivi des prestations.

Les objectifs visés

- Organiser la diffusion de l'information sur le territoire auprès des usagers concernés par le biais d'informations collectives.
- Élaborer un questionnaire permettant de repérer les besoins et difficultés des usagers.
- Faciliter l'accès aux bilans de santé gratuits de la CPAM en agissant sur les freins à la mobilité.

Les résultats attendus au terme du PTI

Promouvoir l'accès aux soins à tous les usagers dans un délai réduit.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Élaboration d'un maillage territorial afin d'assurer une équité de prestations sur le territoire	SDSel Est Béarn CPAM Pau	10/07/2018	Mise en place d'un groupe projet associant les différents partenaires.	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Réalisé
2	Mobilisation des partenaires œuvrant sur le champ de l'insertion socio-professionnelle, des professionnels du SDSel Est –Béarn œuvrant sur le champ de la santé (infirmières et Assistants sociaux) et services de la CPAM		10/07/2018 1 ^{re} rencontre groupe de travail « Santé » à la CPAM de Pau	Formalisation du protocole et du calendrier des réunions.	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Réalisation d'un groupe de travail pour définir le contenu des réunions d'information		18/10/2018 (9h)	Organisation de la rencontre à la CPAM	Réunion de mise en commun le 15/11/2018 à 14h à la CPAM
4	Réalisation d'un groupe de travail pour élaborer le questionnaire		8/10/2018	Organisation de la rencontre à la Mission Locale de Pau	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

5	Mobilisation du public		Durant la dernière quinzaine du mois de novembre et le mois de décembre 2018	Communication en interne SDSel et en externe	
6	Organisation de la 1 ^{re} réunion d'information collective et de la venue au bilan de santé (expérimentation)	SDSel Est Béarn CPAM Pau	Janvier-février 2019	Au Centre Alexis PEYRET de Serres-Castet Bilan de santé au maximum 1 mois après (utilisation d'un minibus)	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
7	Évaluation de l'expérimentation pour décliner ensuite cette action sur tout le territoire		Mars-avril 2019	Organisation de la rencontre avec les partenaires	

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de personnes ayant participé aux informations collectives.

Nombre de personnes bénéficiant d'un bilan de santé.

Indicateurs qualitatifs

Repérage des besoins exprimés par les usagers.

Les partenaires présents sont : SDSel Est Béarn (infirmières et assistantes sociales), CPAM, ADMR, Mission Locale de Pau et de Nay, Espace de Vie Sociale Diapason, IEBA, APS, Communauté de communes du Pays de Nay, Centre Social Alexis PEYRET, Banque Alimentaire.

Chantier 3 – Développer le réseau d'entreprises

Axe local 3

Développer un réseau d'entreprises

Fiche projet

Les objectifs visés

- Construire des passerelles entre les entreprises et les usagers.
- Construire un réseau d'entreprises constitué de personnes ressources et facilitatrices.

Les résultats attendus au terme du PTI

- Couverture homogène du territoire garantissant une équité de traitement des usagers.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Recenser les entreprises et les secteurs d'activités phares du territoire (vigilance filière agricole) et mutualiser les partenaires existants	Département	9 avril 2018 24 mai 2018	Mise en place d'un groupe projet associant les différents partenaires	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Mettre en place une stratégie de communication à destination des entreprises pour rendre lisible le partenariat autour de la question de l'insertion professionnelle des usagers du territoire	+ IEBA + CNEPE	Fin 2021	Formalisation du protocole travaillé dans le cadre du groupe projets associant les différentes entreprises ayant rejoint le projet	

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'entreprises.

Nombre de prestations proposées.

Nombre de personnes ayant profité du réseau

Indicateurs qualitatifs

Les échanges entre l'entreprise et les partenaires de l'insertion sont-ils plus réactifs et générateurs d'une dynamique d'insertion professionnelle ?

Quel bilan partagé de ces échanges ?

5

Le pilotage, le suivi et l'évaluation du Pacte

Le pilotage du Pacte

Le Comité Territorial des partenaires s'est réuni une première fois le 26 février 2018 (programmation d'une rencontre trimestrielle).

Les membres de ce comité sont :

- SDSel Est Béarn
- Pôle Emploi
- Mission locale de Pau
- IEBA
- CAF
- CCAS de Morlaàs
- A. CO. R
- INSTEP
- CNEPE
- BGE – TEC GE COOP
- SOLIHA
- Centre Social Alexis Peyret
- CPAM
- Conseil régional formation
- Association des Gens du Voyage 64
- GEIQ SAD Pays de l'Adour

Le comité territorial se réunira 3 fois par an, il aura pour rôle de valider les actions à poursuivre, de suivre la mise en œuvre des propositions issues des chantiers, d'analyser les besoins émergents, de partager l'actualité des partenaires.

Le suivi opérationnel des chantiers partenariaux

Les chantiers engagés dans cette première phase du Pacte Local seront menés dans le cadre d'une réflexion partagée et d'une co-construction avec nos partenaires locaux.

A cet effet, les groupes de travail sont co-animés avec des partenaires en lien avec les problématiques identifiées afin de pouvoir élargir le point de vue et de s'assurer une prise en compte des différents enjeux, au-delà de notre vision départementale.

Le suivi opérationnel des chantiers partenariaux est assuré par le Chef de Service Développement Territorial et Insertion en lien avec la Directrice du SDSel.

La programmation des actions sur la durée du PTLI (2018-2021) relève du Comité territorial des Partenaires en lien avec le Comité de Pilotage du PTI départemental.

INSERTION

Département des Pyrénées-Atlantiques

64, avenue Jean Biray

64058 Pau Cedex 9

4, allée des Platanes - BP 431

64104 Bayonne Cedex



PLUS PROCHE,
PLUS SOLIDAIRE
SOLIDARITÉ